

## Banque de la République du Burundi

Bujumbura, le 10 mai 2021

## **ANNONCE AU PUBLIC**

Concerne : Adjudication des Bons du Trésor

La Banque de la République du Burundi procède: pour le compte du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, à l'appel d'offres de souscription aux Bons du Trésor dans les conditions suivantes:

1. Nombre de titres mis aux enchères : 700.000

## 2. Caractéristiques communes :

- Valeur nominale d'un Bon du Trésor : 10.000 BIF.
- Les taux sont exprimés en % par an avec 2 décimales.
- Les taux d'intérêt sont fixés par les soumissionnaires.
- Date limite de dépôt des soumissions : mercredi, 12 mai 2021 à 09h 00' pour les offres sur papier et à 10h00' pour les offres électroniques.
- Lieu: BRB. Service Marché Monétaire. 1er étage, bureau n° 1.45, ou
  - Site intranet du Dépositaire Central des Titres (pour les participants directs CSD).
- Date d'adjudication : mercredi, 12 mai 2021 à 10h 10 min.
- Date de jouissance : jeudi, 13 mai 2021.
- Nombre minimal de titres par offre : 5.000 titres.
- Pour chaque offre, le nombre de titres doit être un multiple de 1.000 titres.
- Chaque soumission peut porter sur un maximum de 5 offres.

## 3. Caractéristiques spécifiques:

- Bons du Trésor à 13 semaines, série BIBT13210812 ; Emission n° BIBT13210812/021/21

Nombre de Titres: 200.000

Date d'échéance : jeudi, le 12 août 2021.

- Bons du Trésor à 26 semaines, série BIBT26211111; Emission n° BIBT26211111/021/21

Nombre de Titres: 200.000

Date d'échéance : jeudi, le 11 novembre 2021.

- Bons du Trésor à 52 semaines, série BIBT52220512; Emission n° BIBT52220512/021/21

Nombre de Titres: 300.000

Date d'échéance : jeudi, le 12 mai 2022.

- 4. Les offres dont le nombre de titres est supérieur à celui qui est annoncé ci-dessus pour chaque terme seront rejetées.
- 5. Le Comité d'adjudication se réserve le droit de modifier le nombre de titres mis aux enchères ou de déclarer l'appel d'offres infructueux.
- 6. Les offres retenues donneront lieu à un débit automatique du compte du souscripteur par l'intermédiaire de son banquier au profit du compte courant du Trésor.
- 7. A l'échéance, le remboursement du principal et des intérêts se fera par le débit d'office du compte courant du Trésor ouvert à la BRB sans aucune autrerformalité

BANQUE DE LA REPUBLIQUE

Direction des Opérations B.P. 705 BUJUMBURA Tél: (257)22 20 40 00 - Fax: (257) 22 23 31 28 - E bbi - Site web : www.brb.bi